



## Réinscription Administrative Année universitaire 2025-2026

Les réinscriptions administratives débuteront le **2 juillet 2025**.

Les 5 étapes de l'inscription administrative :

### 1. ACQUITTEMENT DE LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Cette démarche est à effectuer sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Vous devrez présenter au service scolarité une attestation d'acquiescement ou d'exonération.

(sauf pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> année en contrat de professionnalisation)

**Montant de la CVEC 2025-2026 : 105 €.**

### 2. INSCRIPTION EN LIGNE SUR LE SITE : <https://aap.univ-rennes.pc-scol.fr/>

### 3. DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EN LIGNE

- Notification d'attribution définitive de bourse 2025-2026 pour les boursiers
- Attestation d'assurance responsabilité civile 2025-2026
- Acquiescement des frais de gestion, d'un montant de 55€ :
  - ✓ par chèque à l'ordre du « Régisseur des recettes de l'ENSSAT », à remettre au service scolarité avant le **5 septembre**, ou
  - ✓ par virement bancaire sur le compte suivant :  
(mentionner dans le libellé : « frais de gestion ENSSAT » suivi de vos **nom et prénom** et envoyer la preuve du virement par mail au service scolarité).

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)								BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1350	0000	0010	0500	655	TRPUFRP1	

TITULAIRE DU COMPTE :

**E.N.S.S.A.T. DE LANNION**

Vous devez vous assurer d'être bien affilié à la CPAM pour cette nouvelle année universitaire. Si ce n'est pas le cas, merci de contacter directement votre Sécurité Sociale.

### 4. PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION EN LIGNE :

- ⇒ Par carte bancaire à distance en 1 seule fois
- ⇒ Par carte bancaire à distance en 3 fois **possible jusqu'au 31 août 2025** (1/3 du montant au moment de l'inscription en ligne ; 1/3 le mois suivant ; 1/3 un mois après).

TARIF DES DROITS D'INSCRIPTION 2025-2026



	Diplôme d'ingénieur	Diplôme d'ingénieur Frais différenciés	Diplôme Master hors UR1	Ecole partenaire IMT	Suspension de diplôme
<b>TOTAL A PAYER</b>	628€	1370€	254€	Exonéré	Exonéré

**Exonération de droits** : seuls les étudiants ayant acquis **définitivement** la qualité de boursier pour l'année universitaire 2025/2026, peuvent prétendre au bénéfice de l'exonération des droits, soit au moment de l'inscription soit par la procédure de remboursement au cours de l'année, sur présentation de la **notification définitive** d'attribution de bourse et vérification des conditions de scolarité. Les notifications d'attribution conditionnelles ne peuvent plus être acceptées.

**Les étudiants bénéficiant du statut d'apprenti ou ayant signé un contrat pro ou en alternance** ne doivent pas payer les droits d'inscription. Attention, ce statut n'est pas compatible avec le statut de boursier.

**! VOUS ETES DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES :**

- POUR LES ETUDIANTS INSCRITS EN IAI / IAPE (FORMATION PAR APPRENTISSAGE)**, l'inscription sera à effectuer en ligne suite aux jurys de passage de septembre et les cartes remises aux délégués au plus tôt.
- POUR LES ETUDIANTS INSCRITS EN CONTRAT PRO**, l'inscription sera possible sous condition de fournir des pièces justificatives (convention de formation et contrat de travail établis par le SFC), signés par toutes les parties).
- POUR LES 3A POUR UNE INSCRIPTION EN DOUBLE CURSUS** : Si vous intégrez un double cursus, vous devez d'abord vous inscrire à l'ENSSAT, l'inscription en diplôme d'ingénieur 3A est votre **inscription principale**. Si vous vous inscrivez avant le 15 juillet, votre carte d'étudiant peut vous être expédiée avant le 18 juillet. Attention précisez bien l'adresse postale pour l'envoi de la carte. Compte tenu du grand nombre de dossiers à traiter, votre carte d'étudiant vous sera transmise dans les meilleurs délais.
  - Double cursus Master à l'Université de Rennes (SISEA, SIF, Photonique, Cybersécurité) ou DU Calcul scientifique : inscription sur le diplôme d'ingénieur possible en ligne avec dépôt des pièces justificatives sur l'ENT et contactez la scolarité pour l'inscription sur le deuxième diplôme (droits réduits).
  - Mobilité à l'international : inscription avant le 31 août 2025 et dépôt des pièces justificatives en ligne sur l'ENT.

**5. CERTIFICAT DE SCOLARITE / CARTE ETUDIANTE**

Vous n'avez pas à vous déplacer à l'ENSSAT. Votre carte d'étudiant et les certificats de scolarité vous seront remis la semaine de la rentrée sous réserve :

- Que votre inscription soit payée
  - Que toutes les pièces essentielles de votre dossier aient été déposées en ligne.
- ✓ Un certificat de scolarité sera disponible sur votre ENT.  
Vous pourrez consulter votre emploi du temps sur l'ENT début septembre.



 **CONTACTS**

Pour toute question relative à l'inscription, contacter le service scolarité [inscriptions@enssat.fr](mailto:inscriptions@enssat.fr)

Le service scolarité sera fermé du lundi 21 juillet 2025 au lundi 18 août 2025 matin.

 **CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025-2026**

	FISE1 FISEA1 IAPE	FISE2	FISE3	FISA1 IAI	FISA2	FISA3
<b>Début des cours</b>	<b>Lundi 8/09/2025</b>	<b>Lundi 8/09/2025</b>	<b>Lundi 8/09/2025</b>	<b>Lundi 08/09/2025</b>	<b>Lundi 08/09/2025</b>	<b>Lundi 08/09/2025</b>
<b>Congés d'automne</b>	Du lundi 27 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025					
<b>Congés de fin d'année</b>	Du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus					
<b>Fin du 1<sup>er</sup> semestre</b>	Vendredi 16 janvier 2026					
<b>Congés d'hiver</b>	Du lundi 23 février 2026 au dimanche 1er mars 2026					
<b>Congés de printemps</b>	Du lundi 20 avril 2026 au dimanche 26 avril 2026					